

# AVRE LUCE NOYE

04

Communauté  
de Communes



Avre Luce Noye

LE JOURNAL DE VOTRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# Bonne année !



03

PLUi : un outil au service  
des communes



05

Autonomie :  
le service d'aide à domicile



06

Mémoire : les enfants  
se souviennent...



08

Alméo : 24 heures de natation  
au profit du Téléthon

## J'aurais pu... Mais non !

Madame, Monsieur,

En ce temps de Noël, à l'heure où je vous écris cet édito, j'aurais pu, il est vrai, revenir sur de nombreux sujets qui fâchent et polluent encore et toujours notre quotidien intercommunal...

Mais non ! Je préfère respecter cette trêve des "confiseurs" qui apaise les esprits et incite au calme et à la réflexion.

Quand vous lirez ces quelques lignes, 2018 se sera éteinte et j'en garderai le souvenir d'une ultime année de transition, bien compliquée pour notre intercommunalité !

Obligés, par cette calamiteuse Loi Notre, de fusionner nos territoires de Moreuil et du Val de Noye, nous avons passé des mois à chercher la meilleure harmonisation possible et ce ne fut pas une mince affaire !

Comment apporter à tous, sur tout ce nouveau territoire de la CCALN, les mêmes services tout en maîtrisant les coûts ?

Pour ceux qui avaient, grâce aux fusions, promis de réelles économies et ceux qui ont cru, quelles désillusions !!

Je ne prendrai que deux exemples pratiques :

• **le premier est le service des ordures ménagères que vous voyez passer toutes les semaines devant votre domicile.**

Si hier, sur chacun des deux territoires, une équipe réussissait à collecter toutes les ordures ménagères tout en gérant le tri sélectif (sacs bleus, sacs jaunes) pour 5 465 foyers côté Moreuil et 4 415 côté Val de Noye, il est évident qu'aucun de ces deux services ne peut aujourd'hui

être comprimé et qu'il faut toujours autant d'hommes et de camions pour servir les 49 communes !

• **Mais il y a pire et le surcoût de l'harmonisation des régimes indemnitaires des personnels est quantifiable d'emblée...**

Dans la fonction publique territoriale, les fonctionnaires, dont l'échelle des salaires n'est vraiment pas mirobolante, bénéficient d'un régime indemnitaire autrement dit de primes, en fonction de leur grade et de leurs résultats notamment.

Chacun des deux territoires, depuis des décennies, les avaient instaurées selon ses capacités financières et bien sûr sa volonté, plus ou moins affirmée, de reconnaître et d'accompagner le travail à sa juste valeur ! Or, ces deux territoires n'ayant pas avancé à la même vitesse, ni à la même hauteur, il existe sur certaines primes des écarts pouvant aller de 0 à 10 !

De même, pour certaines catégories professionnelles (aide-ménagère par ex.) d'un côté ce régime existait, de l'autre pas du tout !

Dès lors, comment harmoniser ?

Pour ceux qui n'ont sur cette échelle de 0 à 10 que rien ou le minimum, il n'y a pas d'autre solution que de les remonter... mais de combien ?

Si on harmonise aux environs de 5, coût de l'opération pour monter tous ceux qui sont en dessous : 250 000 € !

Mais pour autant ceux qui sont à 10 ne peuvent pas être descendus à 5 car souvent ces primes sont des avantages acquis, très anciens, auxquels on ne peut pas toucher.

Et quand je parle d'écart de 0 à 10 cela se traduit, sur la fiche de paye, par des montants mensuels de primes pouvant aller de 250 à 500 €...

Et même si je monte les plus bas à 5 (+ 250 000 € /an) cela reste très injuste car pour le même travail, certains auront double prime par rapport à leur voisin, il reste la solution ultime de monter tout le monde à 10, coût de l'opération, tenez-vous bien, 5 à 600 000 € de dépenses supplémentaires de personnels par an ! Où sont les économies promises par la Loi Notre ?

Nous rendra-t-on ces dotations dont on nous a spoliés sévèrement depuis 5 ans ? Vous remarquerez que là-haut personne n'en parle !

Comment voulez-vous en sortir quand on a effondré nos recettes tout en nous obligeant à augmenter nos dépenses ?

En 2018, nous n'avions aucune visibilité budgétaire côté Val de Noye, cette année les factures impayées, les débits sur les chantiers annulés ayant été réglés, nous allons enfin pouvoir sortir un instantané de nos finances, mais j'ai bien peur que ces excédents que je prévois soient en grande partie engloutis par les frais de personnels au détriment des investissements que nous attendons tous et que nous sommes impatients de lancer ! (voirie, équipements sportifs etc., etc.).

Allez et malgré tout, bonne année 2019 à toutes et à tous

Le Président  
Pierre BOULANGER



## PLUi : un outil d'aménagement raisonnable et concerté au service des communes

En France, le Droit de l'Urbanisme prévoit de nombreux outils pour encadrer l'aménagement public et réglementer la construction, à l'échelle d'une commune, d'un territoire ou d'un pays. Ce sont des documents publics composés de plans, schémas, cartes et règlement.

Parmi ces outils, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permet à plusieurs communes d'écrire leur projet en matière d'aménagement d'espaces publics, de paysage, d'environnement, de fixer les règles générales d'utilisation des sols et de constructibilité.

En 2012, l'ex Communauté de Communes du Val de Noye a lancé son PLUi. Un comité de pilotage formé d'élus a mené les travaux pendant 4 ans.

Des diagnostics ont été lancés sur l'agriculture et la gestion des eaux pluviales, un plan paysage a été élaboré, les habitants ont été conviés à 5 ateliers thématiques, les acteurs économiques et les agriculteurs ont été consultés à 3 reprises.

Le 24 novembre 2016, le conseil communautaire a voté son arrêt-projet. Les communes disposaient de trois mois pour rendre leur avis sur ce projet. Sur les 26 communes concernées, seules 4 ont émis un avis favorable sans réserve. Lancé dans la précipitation avant fusion

des Communautés de Communes, cet avant-projet n'a pas trouvé grâce aux yeux des conseils municipaux.

C'est donc aux élus de la nouvelle intercommunalité qu'il convient de poursuivre ce dossier et présenter un nouvel avant-projet qui réponde mieux aux attentes des communes, tout en respectant les exigences de la loi.

En mai et juin 2017, avec les bureaux d'études, j'ai réuni les élus des communes dont les observations nécessitaient un approfondissement. Tous les points soulevés dans leurs délibérations ont été étudiés, des propositions ont été faites et des consensus trouvés.

Le 6 juillet 2017, le nouvel avant-projet est adopté à l'unanimité. Comme le prévoit la procédure, les personnes publiques associées (État, Département, Chambre d'agriculture...) ont 3 mois pour donner leur avis sur le document.

Et là, patatras, l'État donne un avis défavorable, tout en faisant remarquer que ses observations avaient été faites depuis de longue date dans l'ex Communauté de Communes du Val de Noye qui, visiblement, n'en a pas tenu compte !

Une nouvelle fois, les élus se sont remis au travail pour argumenter leurs choix, proposer des solutions, trouver des réponses aux observations des personnes publiques associées.

L'enquête publique, qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> octobre au 12 novembre, a permis aux habitants de se renseigner et d'exprimer leur avis en toute connaissance du dossier.

Aujourd'hui, le commissaire enquêteur examine les remarques. Fin janvier, il en remettra la synthèse au Président de la CICALN. Après quelques réunions de travail qui permettront aux élus de corriger leur avant-projet en tenant compte des observations, celui-ci sera définitivement mis au vote du conseil communautaire.

Un PLUi n'est pas gravé dans le marbre. Il n'a pas vocation à durer des années. L'évolution de la société et des règlements, l'arrivée de nouveaux élus, l'harmonisation avec le futur PLUi du Moreuillois ou, encore, sa seule application entraîneront des besoins de modification. Alors, même s'il n'est pas parfait, même si l'on peut regretter que le schéma directeur des eaux pluviales n'y soit pas intégré, il est indispensable que les communes du Val de Noye aient, enfin, un document qui leur permette de gérer leur urbanisation.

Marie-Hélène MARCEL,  
Vice-présidente en charge de l'urbanisme

# À vos sacs, prêts ? TRIEZ !

Le tri sélectif, c'est l'affaire de tous. Chaque jour, votre geste de tri permet de réduire de manière significative votre empreinte sur l'environnement et nous vous en remercions.

En triant vos déchets recyclables, vous permettez à de nombreux emballages d'être valorisés et vous participez également à économiser les matières premières. Bravo !

Cependant, depuis quelque temps, nos équipes ont constaté une recrudescence d'erreurs de tri dans les sacs jaunes. Il faut donc que vous soyez vigilant lorsque vous déposez un emballage dans les sacs de tri.



## Que se passe-t-il si votre sac jaune n'est pas bien trié ?

Nos agents de collecte sont attentifs à la bonne application des consignes de tri. Ils ont pour instruction de refuser un sac s'il contient des erreurs. En effet, une erreur de tri génère des surcoûts de traitement mais pas seulement. Elle peut aussi mettre en danger la santé des opérateurs de tri ou endommager le matériel (erreurs classiques : verre cassé,

seringues, appareils électroménagers...). Pour vous aider à adopter les bonnes pratiques et éviter les erreurs,

- reportez-vous aux consignes de tri ci-dessous
- ou consultez votre calendrier de collecte des déchets distribué avec ce journal, également consultable et téléchargeable sur le site de la CCALN :

Parce que le tri est l'affaire de tous, nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

[www.avrelucenoie.fr](http://www.avrelucenoie.fr)



### INTERDITS dans le sac JAUNE :



Barquettes en plastique (jambon, pâtes fraîches...) et pots en plastique (yaourt, beurre, crème fraîche...)



Barquettes en polystyrène



Sacs, sachets et films en plastique



### INTERDITS dans le sac BLEU :



Mouchoirs en papier, essuie-tout, serviettes en papier...



Papiers spéciaux



Papiers gras ou sales



### INTERDITS dans le conteneur à verre :



Bouchons, couvercles



Ampoules



Vaisselle, faïence, poteries...

## À retenir !



Attention à bien sortir vos sacs de tri ou votre poubelle à ordures ménagères la veille au soir du jour prévu de ramassage. En effet, les horaires de passage du camion poubelle ont changé. Si vous ne sortez pas vos sacs **la veille au soir**, vos déchets risquent de ne pas être collectés.



*"Ce qui me plaît dans mon métier, c'est de me sentir utile, d'aider la personne en lui permettant de rester le plus longtemps possible autonome, à domicile."*



*"Pour faire ce métier, il faut aimer être au contact des gens et au service des personnes."*

## AUTONOMIE

# Centre Intercommunal d'Action Sociale : service d'aide à domicile

### Auxiliaire de vie : de la bienveillance au quotidien

Françoise Rambures et Evelyne Tahon, auxiliaires de vie à la CCALN, nous font part de leur quotidien auprès des personnes âgées. Ces femmes qui exercent un service de proximité font le lien entre la personne âgée, les services médicaux et la famille.

Les auxiliaires de vie interviennent plusieurs fois dans la journée au domicile de la personne âgée pour réaliser les actes de la vie quotidienne que ne réalise pas le corps médical, pour l'aider à faire sa toilette,

préparer le repas, faire le ménage, la coucher le soir après le souper, etc. Françoise et Evelyne aident la personne âgée à maintenir son autonomie actuelle en l'incitant à poursuivre le plus longtemps possible les gestes du quotidien. Ainsi et dès que la météo le permet, les sorties sont favorisées.

Le service d'aide à domicile de la Communauté de communes compte 63 agents. Chaque année, des formations portant sur des thématiques précises telles que le "secret professionnel", "l'accompagnement de la personne en fin de vie", "les premiers secours" sont proposées aux salariées.

## Aide à domicile / auxiliaire de vie, quelles différences ?

Nous sommes nombreux à penser que le métier est le même. Mais il n'en est rien.

### L'aide à domicile

Elle est sollicitée pour l'entretien du linge et du logement, la préparation des repas, les courses, etc.

### L'auxiliaire de vie

Diplômée d'État à l'issue d'une formation de plusieurs mois, elle est sollicitée en plus pour l'aide à la toilette, à l'habillage ou encore l'accompagnement dans les déplacements...

### CONTACTS :

Antenne d'Ailly-sur-Noye

M<sup>me</sup> HERVY DARRET : 03 22 41 70 70

M<sup>me</sup> VASSEUR : 03 22 41 70 70

Antenne de Moreuil - Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Accueil-secrétariat : 03 60 12 28 10

M<sup>me</sup> SEIGNEUR : 03 60 12 28 11

M<sup>me</sup> JACQUY : 03 60 12 28 12

31

## Théâtre amateur

Au café de la poste, on boit, on joue aux cartes, on rit parce que c'est toujours ça... et en attendant les lettres des papas poilus, on tricote...

"Et même que mon papa il est poilu", dernière création de la Cie intercommunale de théâtre amateur "Et si on jouait", sur une mise en scène de Catherine Maille sera visible à ces dates :

### Samedi 9 mars

À 20 h 30 salle des fêtes d'Ailly-sur-Noye

### Samedi 23 mars

À 20 h 30 salle des fêtes de Mézières-en-Santerre

### Samedi 30 mars

À 20 h 30 salle des spectacles de Moreuil

Entrée gratuite

## MÉMOIRE

Commemoration à Hangest-en-Santerre

# Première guerre : les enfants se souviennent...



Les élèves de Remiencourt

À l'occasion du centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale, les enfants se sont mobilisés un peu partout sur le territoire.

Une fleur pour raviver le souvenir des soldats morts au combat et véhiculer un message d'espoir et de paix pour l'avenir.

## CULTURE

# Concours photos

Ci-contre, deux clichés primés dans le cadre de l'édition 2018.

Retrouvez l'ensemble des clichés sur notre site web [www.avrelucenoye.fr](http://www.avrelucenoye.fr)



"Coq" - Y. CELOS - 1<sup>ère</sup> catégorie Sujet libre

Vous êtes photographe amateur, participez à l'édition 2019 de notre concours et envoyez-nous 3 clichés de votre choix sur le thème "Mon Avre, Luce, Noye" à cette adresse [communication@avrelucenoye.fr](mailto:communication@avrelucenoye.fr)

"Inflorescences estivales" - JM. LEFEBVRE - 1<sup>ère</sup> catégorie Paysage



Avre Luce Noye

Offices de  
Tourisme  
de France

Vous souhaitez communiquer sur vos événements et être informés tous les lundis des manifestations près de chez vous, inscrivez-vous à la newsletter de l'Office de Tourisme :

[www.tourisme-avre-lucenoye.fr](http://www.tourisme-avre-lucenoye.fr)  
ou [accueil.tourisme@avrelucenoye.fr](mailto:accueil.tourisme@avrelucenoye.fr)

# La Faloise : un monument original et unique en France

Sur le monument aux morts de la commune, inauguré en 1922, on peut voir un tourbier adossé à son grand loucher se recueillant devant une tombe. Cette représentation témoigne de l'activité des tourbières qui cessa définitivement après la Deuxième Guerre mondiale avec l'arrivée du charbon.

La tourbe était un combustible spongieux constitué par la décomposition de matières végétales : carex, sphaignes, roseaux à l'abri de l'air dans les marécages.

Il n'y avait, autrefois, que le bois comme moyen de chauffage (le combustible des riches) qui se consume rapidement ; la tourbe (le combustible du pauvre) n'avait pas un grand pouvoir calorifique, mais durait plus longtemps.

Le tourbier se servait d'un outil spécial : le grand loucher, qui se composait de deux grandes lames de fer à angle droit, prolongées par un manche en bois de plusieurs mètres. La conception particulière de ces lames, avec des encoches ajourées, permettait de retenir sur le fer la matière à remonter. Cette invention est due à Eloy Morel, forgeron à Thézy-Glimont.

Le grand loucher était remonté à la force des bras ou, dans certains cas, avec l'aide d'un treuil à manivelle.

Les bandes de tourbe étaient ensuite tranchées en briquettes, mises à égoutter sur l'herbe des pâturages, puis empilées en quinconce en petites meules pour le séchage à l'air.

*Daniel LEROUX, maire*



*Tourbier adossé à son grand loucher*

# Fresnoy-en-Chaussée : un village, une fleur

La municipalité est engagée dans le fleurissement de la commune depuis une quinzaine d'années et a obtenu sa 1<sup>ère</sup> fleur en 2004. Le label "villes et villages fleuris" distingue l'engagement de la collectivité dans la démarche de valorisation des espaces verts et marque la reconnaissance du travail réalisé.

## Une stratégie au service des Fraxiniens

*(habitants de Fresnoy-en-Chaussée)*

La municipalité s'est fixée quelques axes majeurs, afin de mener son action d'aménagement local :

- traiter l'ensemble du village avec une attention égale ; ainsi, chaque habitant, depuis le seuil de son habitation, a la possibilité de porter son regard sur un aménagement paysager,

- prioriser une vision esthétique des projets chaque fois que des travaux sont nécessaires (choix de matériaux ou de techniques s'intégrant dans le paysage),
- impliquer autant que possible les habitants : appel à bonnes volontés pour renouveler les parterres de fleurs ou nettoyer la commune,



- maintenir le patrimoine du village en bon état visuel avec, notamment, l'entretien des portiques d'entrée de village,
- transmettre à la nouvelle génération le désir de prendre en main la sauvegarde du patrimoine. La municipalité a édité en 2015 un livret de jeux destiné aux enfants du village. Il s'agissait de sensibiliser les jeunes Fraxiniens à leur environnement quotidien en faisant un ensemble de jeux nécessitant de parcourir le village en levant les yeux et observer ce qui les entoure.

*"Une fleur sur les panneaux d'entrée de la commune rappelle aux habitants à chaque retour au village qu'ils sont sortis de la cadence du monde extérieur, qu'ils peuvent souffler car ils sont dans leur île."*

*Franck TEN, maire*

# 24 heures de natation au profit du Téléthon

**300 participants, 342 km parcourus, une performance de 20,2 km durant 10 heures de nage non-stop !  
8 021 € reversés au profit de l'AFM Téléthon**

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le centre aquatique Alméo était le théâtre de nombreuses animations assurées par le tissu associatif local, dans et hors de l'eau.

## 35 associations mobilisées

En parallèle, des cours de gymnastique, tournois de jeux vidéo et baby-foot, randonnées pédestres, ventes de cartes de vœux, massages bien-être par les étudiants en kiné d'Amiens, concert de chorales, buvette et petite restauration sont venus compléter les animations.

- 19 marcheurs et 14 adeptes du fitness mobilisés par le club Gardons la Forme,
- 7 marcheurs encadrés par le club Cœur et Santé de Montdidier,



- 761 € de buvette et petite restauration animée par les pompiers, le foot club de Moreuil, le judo,
- 110 € versés par Moreuil Arts grâce notamment à la vente de cartes de vœux spécialement réalisées pour l'occasion,
- 165 € de massages reversés par les élèves en kiné d'Amiens,
- 180 € collectés avec le concours Fifa PS4,
- 150 € de sponsor pour le centre musical La Si Sol par Royez Musik à Amiens,
- 100 € récoltés par Benjamin Warmé sponsorisé par Aero design,
- 410 € de dons récupérés grâce au concert de chorales.

## En 2018 : un évènement, deux sites

La crèche "Main dans la main" organisait son 1<sup>er</sup> Téléthon sur le site de Folleville mis à disposition par la Communauté de communes.

Cette journée ponctuée par des randonnées, courses à pied autour du château, ventes d'artisanat, animations musicales, poney pour les enfants, ateliers de confection de blasons, vitraux, bourses en cuir, le tout animé par les bénévoles de l'association Les Médiévales a permis de collecter plus de 1 000 € qui seront reversés à l'AFM.

AFMTELETHON 2018 - 24h de Natation  
Challenge Intercommunal des Associations  
Alméo  
TOP DÉPART à 18h00  
vendredi 7 au samedi 8 déc à 18h00

**Alméo - Parc des sports**  
**Tél. : 03 22 09 04 90**  
**www.almeo.fr**

## À NOTER

### Soirée galette des rois

Un moment convivial proposé aux clients du centre aquatique. Alméo remercie votre fidélité en partageant la galette le samedi 12 janvier dès 17 h 45.

### Dans vos agendas

Soirée Zen le samedi 2 février 2019.

## NOUVEAUTÉS 2019

### Jardin sonore : de l'éveil musical pour les tout-petits

Camille Sélesta, musicothérapeute, anime un jardin sonore pour les 3 mois - 3 ans, les mercredis après-midi. L'activité se déroule en salle de gym aménagée de tapis, de jeux et d'instruments et peut se pratiquer en famille. L'éveil musical aide l'enfant à appréhender le monde des sons en centrant l'activité sur le jeu, la création et l'invention. C'est un mode d'assimilation et de prise de conscience des événements dont la vie est tissée, ainsi qu'un atout pour dédramatiser des expériences traumatisantes, d'évacuer des angoisses, l'agressivité.

Tarif : 8 € la séance

Renseignements et inscription auprès des hôtesses d'accueil.

